MASTER
NEGATIVE
NO. 94-82087- 7

Author:
Biais, Émile

Title:
Livre de recette et de dépense du chateau de...

Place:
?

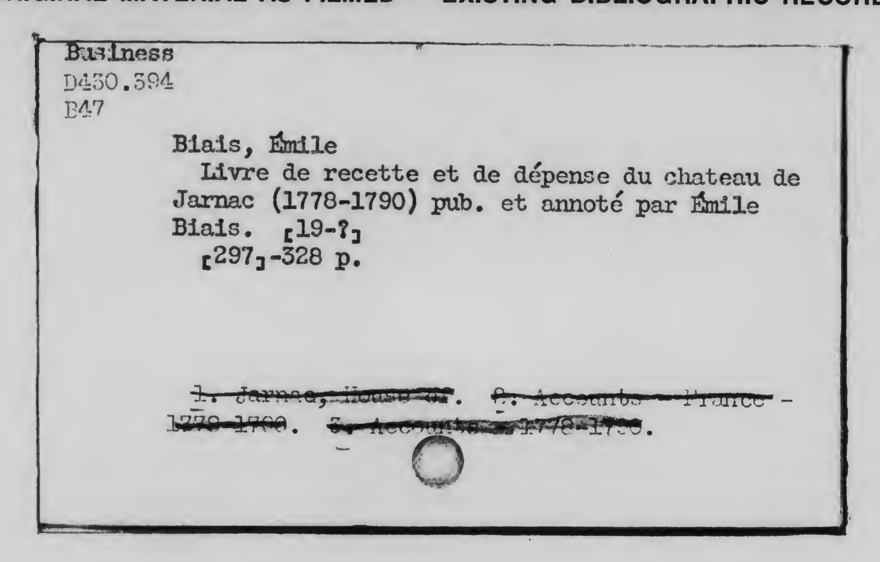
Date:
[19--?]

94-82087-7
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD



Biais, Émile
Livre de recette et de dépense du chateau de Jarnac (1778-1790) pub. et annoté par Émile Biais. [19-?]
[297]-328 p.

~~1. Jarnac, House of. 2. Accounts -- France -- 1778-1790. 3. Accounts -- 1778-1790.~~

RESTRICTIONS ON USE:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 12x IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 5/18/94 INITIALS: W.W

TRACKING # : MSH 00806

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN ENTRY: Biais, Émile

Livre de recette et de dépense du...

Bibliographic Irregularities in the Original Document:

List all volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ Page(s) missing/not available: ________

_____ Volume(s) missing/not available: ________

_____ Illegible and/or damaged page(s): ________

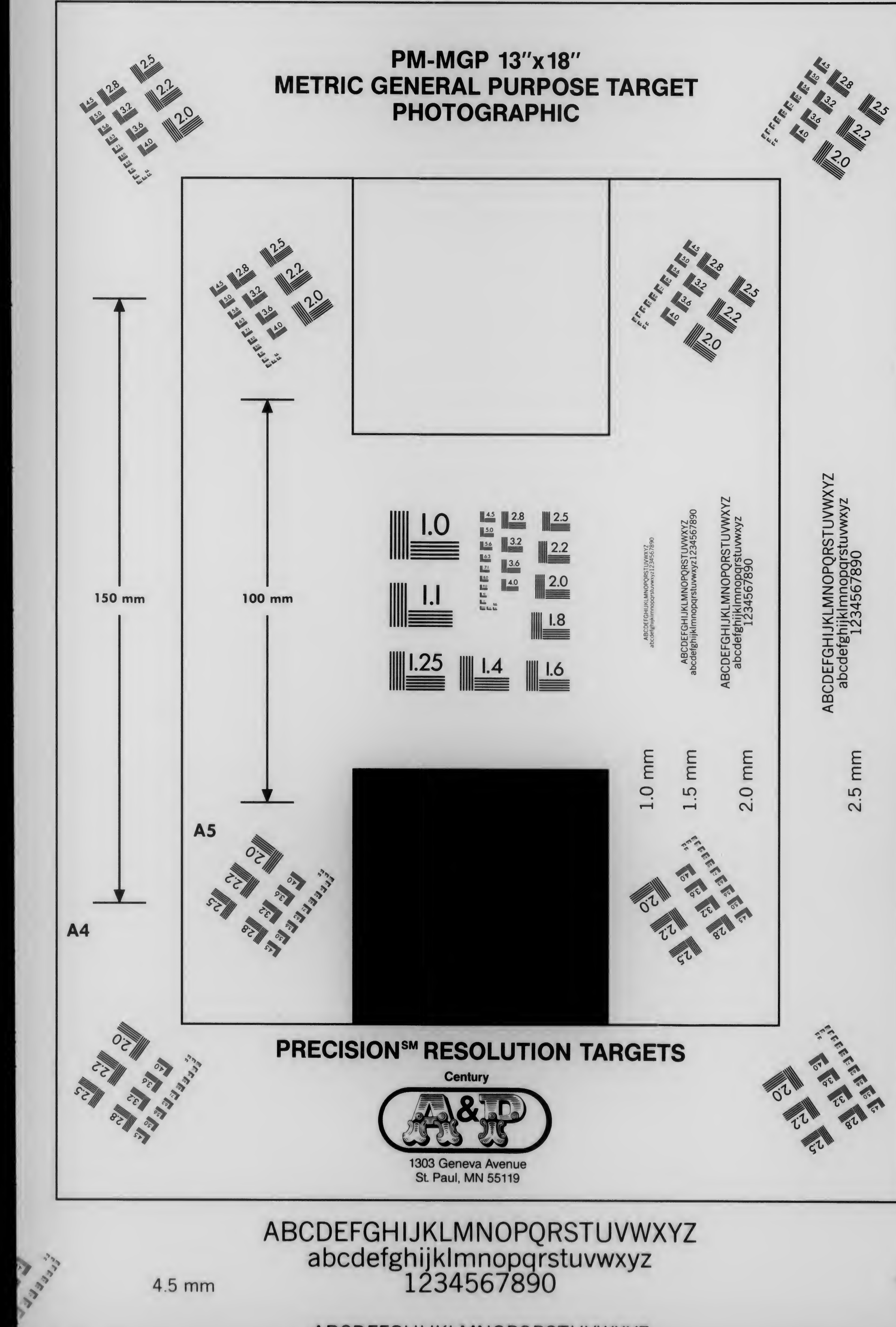
_____ Page(s) or volume(s) misnumbered: ________

_____ Bound out of sequence: ________

_____ Page(s) or volume(s) filmed from copy borrowed from: ________

X Other: pagination begins with page 297

TRACKING#: MSH00806



2.0 mm
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890
1.5 mm
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890
PM-MGP 13″x18″
METRIC GENERAL PURPOSE TARGET
PHOTOGRAPHIC
150 mm
100 mm
A5
A4
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
1.0 mm
1.5 mm
2.0 mm
2.5 mm
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890
PRECISION℠ RESOLUTION TARGETS
Century
A&P
1303 Geneva Avenue
St. Paul, MN 55119
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
4.5 mm
1234567890
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

Société archéologique de la Charente
Angoulême, 1900. 6e série, t. X

LIVRE
DE RECETTE ET DE DÉPENSE
DU
CHATEAU DE JARNAC
(1778-1790)

PUBLIÉ ET ANNOTÉ PAR

M. ÉMILE BIAIS

INTRODUCTION

Ce « livre de recepte et de dépense » vient s'ajouter essentiellement à nos publications sur le château de Jarnac et son dernier seigneur. Ses dates extrêmes sont : 14 février 1778-11 juillet 1790. Il m'a été une trouvaille d'autant plus agréable — on voudra bien me permettre de le constater ici, — qu'il confirme ce que j'ai dit du comte de Rohan-Chabot (1).

Fort bien tenu, ce registre domestique était l'objet de son examen attentif : il l'annotait et le paraphait d'importance, en maître clairvoyant; chaque année,

(1) *Monsieur le Comte de Jarnac et son château* (XVIIIe-XIXe siècles), d'après des documents inédits, avec plan autographié pris sur l'original dudit comte (1884). — *Inventaire des meubles et effets existant dans le château de Jarnac, en 1668*, d'après l'original des *Archives* de la Charente, avec deux hèliogravures, (1890).

à l'époque de son congé, afin de se reposer de son régiment et surtout de la cour, il renouvelait soigneusement cette opération.

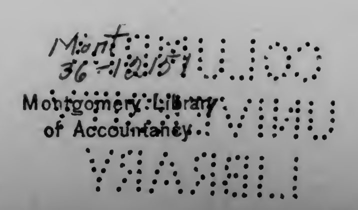
Mêlé par sa haute situation à un monde de courtisans pour la plupart endettés, insouciants et frivoles, le comte de Jarnac, homme de tête et d'action, tenait brillamment sa place à la cour et à la ville; dans sa seigneurie il dominait, à certaine distance des La Rochefoucauld, une menue noblesse terne et chétive, qui végétait sur le sol angoumoisin — comme si les grands noms, — les grands caractères, plutôt, — en épuisant toute la sève vraiment aristocratique en avaient accaparé le prestige.

Le seigneur de Jarnac comptait donc pour quelque chose — pour quelqu'un même. Esprit sagace et résolu, de caractère poli mais sabrant, — par ses lettres il nous est assez connu — ce gentilhomme savait faire face à toutes les obligations et de ses titres et de sa charge.

Colonel de dragons, il menait bien ses gens à la dragonne, détestait l'équivoque — ce dont on ne peut que le louer — articulant bien ce qu'il voulait dire. Très jaloux de ses privilèges, il s'appliquait à les faire respecter.

Eh! qui donc lui ferait en conscience un légitime reproche de ces franches allures, de ces sentiments si naturels?... Les « puissants du jour », c'est à n'en douter pas, furent et resteront doués des mêmes humaines vertus.

Voilà le personnage considérable qui possédait la



belle seigneurie de Jarnac, — seigneurie quasiment princière (1).

Dans le livre de recette et de dépense dont s'agit, nous trouvons l'empreinte de sa direction entendue. C'est une sorte de « livre de raison ». Or, l'on sait combien, d'ordinaire, sont intéressants au point de vue de « la vie d'autrefois » les manuscrits de cette catégorie, — *à fortiori* quand ils concernent des individualités considérables. Le pourquoi et le comment de toutes choses de la maison s'y trouvent expliqués. On y voit par les moindres détails, le règlement intérieur. Au chapitre des aumônes, on remarquera que la « charité » était pratiquée par ordre de « Mgr le comte »; on y indique même les motifs de plusieurs de ces aumônes.

A parcourir certains alinéas, certains articles de ce registre, il semble que l'on ait sous les yeux le spectacle vivant des scènes rapportées en style de comptable : les chiffres ont, là aussi, leur éloquence pittoresque.

Voyons plutôt :

Pour des raisons qui l'obligeaient de quitter son régiment et la cour où il savait mener de front et ses

(1) « ... La terre de Jarnac est composée de quinze Paroisses et deux enclaves qui contiennent ensemble cent quinze villages, quarante-cinq vassaux notables et onze mille habitans. La justice est exercée par un juge, un procureur d'office, douze procureurs d'office, douze procureurs et un greffier... » (*Essai d'une méthode générale propre à étendre les connaissances des voyageurs*, ou *Recueil d'observations*... par M. Munier, inspecteur des ponts et chaussées et associé libre de la Société royale d'Agriculture de Limoges. Paris, M.DCC.LXXIX, in-8°). Extrait du tome 2e, pp. 544-545.

plaisirs et ses intérêts de fortune (1), le comte de Jarnac venait à Jarnac afin de s'y reposer et de s'y façonner un budget, après avoir tant soit peu mangé son blé en vert. Il se rétablissait du fracas militaire et des intrigues mondaines avec son château patrimonial : il se mettait complètement en jachère.

Dans son château angoumoisin, le comte de Jarnac réunit des personnes de considération du pays d'Angoumois et de la Saintonge aussi, les riverains, tous gens inoffensifs au pouvoir seigneurial. La comtesse fait les honneurs de chez soi ; Mme de Castellane, sa belle-fille (2), l'assiste parfois — jusqu'au jour où elle revendiquera sèchement ce qu'elle croît être « ses justes revendications ».

Si le second mariage du comte de Jarnac (3) donna

(1) Il écrivait à son architecte Fr. Nicolas Pineau : « J'ai soupé deux fois chez le Roy, cette semaine; je danse deux fois par semaine avec la Reine; mais ce n'est pas cela qui fait mes vrayes affaires. Il est vray que cela m'en prépare de grandes dans la suite... » (*M. le Comte de Jarnac et son château*, p. 45.)

(2) Voir quelques-unes des lettres et pièces justificatives publiées dans ma notice précitée : *M. le Comte de Jarnac et son Château.*

(3) Voici une pièce relative à ce mariage; nous la publions à titre de document biographique :

« Du contract de mariage de Mre Charles-Rozalie Chabot, comte de Jarnac, mestre de camp d'un régiment de dragons portant son nom, demeurant au château de Jarnac, avec Dlle Elizabeth Smyth, fille de Mre Jacques Smyth, membre du Parlement d'Irlande, demeurant laditte dlle Smyth de présent en la ville de Jarnac, chez le sr Delamain, négociant, passé devant Gaboriau, le 16 décembre 1776, contrôlé à Jarnac le 30, a été extrait ce qui suit :

« Laditte dlle future épouse, pour donner à dlle Mademoiselle Elisha Elisabeth Mathew, fille de très haut et très puissant seigneur Monseigneur François Mathew, esquire, membre du Parlement d'Irlande, Gouverneur de la province de Tipperary et Custon Rolutorum (?), et de très haute et très puissante dame Madame Elisha Smyth, sa nièce, une marque de tendresse, elle lui a, par ces présentes, fait don

de la tablature à ses proches et leur fut d'une surprise fâcheuse, ils eurent, du moins, le bon goût de n'en pas trop faire paraître : Ce ne sera que plus tard, à l'heure de la mise sous séquestre des biens des émigrés, que Mme de Castellane essaiera de faire valoir « ses droits naturels ».

Après un repas relativement modeste (lisez les dépenses de bouche), la compagnie passe au salon. Cette pièce principale est en fête : les bras de lumière sont chargés de bougies allumées ; la table au tapis vert est dressée; on se place : on va prendre le thé à

et donation par donation entre vifs pure et simple et irrévocable de la somme de dix mille livres sterling à elle dûe par ledit seigneur Mathew, son beau-frère, pour en jouir et disposer en pleine propriété après le décès de ladite dlle future épouze et dans le cas seulement où laditte future épouze décéderoit sans enfants et à condition encore qu'elle n'en pourra exiger le payement qu'après le décès dudit futur époux auquel elle en donne la jouissance, sa vie durant, aussi par donation entre vifs; laquelle donation mondit seigneur Mathew, demeurant en la ville de Dublin et étant de présent au château de Jarnac, à ce présent et pour ce duement établir et comme tuteur légal de laditte dlle sa fille, a accepté. Laditte dlle future épouze, voulant donner audit seigneur futur époux des marques de son tendre attachement elle lui a, par ces présentes, et en considération dudit mariage fait don et donation entre vifs, pure, simple et irrévocable, dans le cas où il n'aurait point d'enfants dudit futur mariage, de la propriété de tous ses biens, meubles effets, acquêts et propres qui se trouveront appartenir à laditte dlle future épouze au jour de son décès, sous la seule exception des dix mille livres sterling cy dessus donnés à laditte dlle Mathew et dans le cas où il y auroit des enfants dudit futur mariage, laditte dlle future épouze fait don par donation entre vifs, simple et irrévocable, audit seigneur futur époux de l'uzutruit seulement sa vie durant, des mêmes biens, à la charge par lui d'élever et entretenir lesdits enfants suivant leur rang et condition. Lesquelles donations ledit seigneur futur époux a expressément accepté, et pour faire insinuer ces présentes en ce qu'elles requièreront, les parties ont constitué pour leur procureur général le porteur d'icelle. »

(Archives départementales de la Charente, fonds du Présidial d'Angoulême. Série B. *Insinuations de Donations*, 1777.)

l'anglaise (1). C'est à la mode, par conséquent c'est de bon ton. Puis, entre-temps, le jeu s'engage — mais un jeu calme, comme qui dirait bourgeois : on est loin de la cour. On joue, pourtant, comme à la cour, au loto : au loto-Dauphin. Chacun fixe son enjeu sur celui des maîtres de céans qui, pour se remettre des pertes diplomatiquement subies ou les gains heureusement empochés à Versailles risquent, par petite fraction, une dizaine de livres — sans jamais excéder un double louis d'or.

Une autre fois, le comte a convié ses familiers et quelques-uns de ses bons « vassaux » à venir entendre un pèlerin du Pinde, un nourrisson des Muses. Ce poète de la paroisse, coutumièrement « poète » dans l'entente banal du mot, s'était adressé à cet homme positif qu'était M. de Rohan-Chabot et celui-ci, lui accordant l'honneur d'une audition et lui procurant la gloire — artificielle et appréciable — des applaudissements de société. lui faisait empocher un jeton de présence (2).

Ensuite, c'est le tour d'un musicien, virtuose amateur : sur le violon, avec accompagnement de forté-

(1) On peut rappeler ici le tableau peint par Olivier — et qui est au musée du Louvre (Salle de l'École française, XVIIIe siècle) : *Le thé à l'anglaise chez le prince de Conti ;* le comte de Jarnac y est figuré.

(2) Ce jeune auteur (il n'avait que dix-neuf ans à peine, en 1765) se nommait *Martin*. Il résidait à cette époque-là « dans la ville de La Rochelle » il écrivit une lettre touchante au comte de Jarnac, « le 4 de décembre 1764 », en lui faisant hommage d'un manuscrit de ses œuvres poétiques. On y voit : *Garcias*, poème héroïque ; *Le fourbe humilié*, comédie en trois actes et en vers, etc.

Ce manuscrit fait partie de notre bibliothèque particulière ; nous l'avons découvert à Jarnac.

piano par M. Woëlfflé (1), maître de chapelle à Angoulême, on exécute des ariettes et des sonates.

Enfin nous voyons notés dans ce livre-journal les attifets, les « jolités » dont la comtesse aimait à s'orner et à s'entourer ; nous apprenons ainsi qu'elle ne dédaignait pas d'employer des couturières et des lingères de sa bonne ville de Jarnac. Quant au comte de Rohan-Chabot, il ne négligeait jamais de recruter sur ses terres des gars solides pour son régiment de Jarnac-Dragons : le registre ne fait pas connaître le prix des enrôlements mais il mentionne quelques minces avances faites aux recrues et il indique aussi, çà et là, à quelle somme s'élevaient les honoraires perçus par les racoleurs que ce brillant mestre de camp avait instruits.

Le comte de Jarnac atteignit à ce moment l'apogée de sa fortune. Frotté d'art, assez pour en pouvoir traiter avec les artistes et les amateurs éclairés, nous tenons à cœur de redire, en bonne justice, qu'il fit preuve de goût délicat dans le choix des morceaux dont se composait son cabinet de « curieux ». Nous lui devons reconnaissance d'avoir réuni sur un point de

(1) Ce Woëlfflé, professeur de forté-piano et maître de chapelle, eut pour fils M. Woëlfflé, qui devint organiste de la cathédrale d'Angoulême. Celui-ci fut amateur et collectionneur d'œuvres d'art ; il a laissé de nombreux dessins de maîtres anciens et modernes, quelques meubles et divers objets de curiosité, dont une partie ont été très remarqués à l'exposition des Beaux-Arts, en 1877, à Angoulême. Il possédait, entre autres morceaux intéressants, un portrait au pastel d'une comtesse de Jarnac. Ce portrait appartient aujourd'hui à Mlle G. B. de R... à qui il a été légué, il y a quelques annés, par Mme Woëlfflé. Ce pastel est du temps de Louis XV ; je crois qu'il figure dame Henriette-Charlotte, comtesse de Jarnac, marquise de Soubran.

cette province angoumoisine de nombreuses belles choses dont une partie sont parvenues jusqu'à nous.

Voilà, en résumé, ce que nous apprend et ce que nous rappelle le registre de comptes du château de Jarnac.

Au surplus, les extraits suivants sont des pages confirmatives de cet avant-propos.

SEIGNEURIE DE JARNAC



LIVRE

DE

RECEPTE ET DE DÉPENSE

COMMENCÉ LE 14 FÉVRIER 1778 (1)

En regard de la première page le comte de Jarnac a écrit — *propriâ manu :*

« État des arrêtés contenus dans le présent livre : *Gestion du Sr des Fontenelles.*

— *1er arrêté* du 9 may 1778. — Du 14 février 1778 au 9 may suivant : recette, 17,350# 14ſ ; dépense, 13,028#.

— *2e arrêté* du 31 décembre 1778. — Du 9 may 1778 au 31 décembre suivant : recette, 25,003# 16ſ ; dépense, 22,872# 6ſ.

(1) Ce registre recouvert en parchemin, in-fol., va du 14 février 1778 au 30 octobre 1790. Il m'a été gracieusement communiqué par Mlle Deszile au nom de Mme Duval, de Jarnac, sa sœur, dans le cours du mois de janvier 1892. Nous l'avons fait connaître à la Société archéologique et historique, dans le cours de la séance tenue par cette Compagnie le mercredi 9 mars 1892 (V. *Bulletin*, année 1892, p. XXXIX); mais, pour « des raisons » indépendantes de notre volonté, la publication en a été retardée jusqu'à ce jour. Nous renouvelons à Mme Duval et à Mlle Deszile l'expression de nos bien vifs remerciements.

cette province angoumoisine de nombreuses belles choses dont une partie sont parvenues jusqu'à nous.

Voilà, en résumé, ce que nous apprend et ce que nous rappelle le registre de comptes du château de Jarnac.

Au surplus, les extraits suivants sont des pages confirmatives de cet avant-propos.

SEIGNEURIE DE JARNAC



LIVRE

DE

RECEPTE ET DE DÉPENSE

COMMENCÉ LE 14 FÉVRIER 1778 (1)

En regard de la première page le comte de Jarnac a écrit — *propriâ manu :*

« État des arrêtés contenus dans le présent livre : *Gestion du S^{r} des Fontenelles.*

— *1er arrêté* du 9 may 1778. — Du 14 février 1778 au 9 may suivant : recette, 17,350# 14ʃ ; dépense, 13,028#.

— *2e arrêté* du 31 décembre 1778. — Du 9 may 1778 au 31 décembre suivant : recette, 25,003# 16ʃ ; dépense, 22,872# 6ʃ.

(1) Ce registre recouvert en parchemin, in-fol., va du 14 février 1778 au 30 octobre 1790. Il m'a été gracieusement communiqué par Mlle Deszile au nom de Mme Duval, de Jarnac, sa sœur, dans le cours du mois de janvier 1892. Nous l'avons fait connaître à la Société archéologique et historique, dans le cours de la séance tenue par cette Compagnie le mercredi 9 mars 1892 (V. *Bulletin*, année 1892, p. XXXIX); mais, pour « des raisons » indépendantes de notre volonté, la publication en a été retardée jusqu'à ce jour. Nous renouvelons à Mme Duval et à Mlle Deszile l'expression de nos bien vifs remerciements.

— *3e arrêté* du 6 août 1779. — Du 31 décembre 1778 au 6 août 1779 : recette, 20,022# 12ʃ ; dépense, 20,919# 16ʃ.

— *4e arrêté* du 1er janvier 1780. — Du 6 août 1779 au 1er janvier suivant : recette, 4,271# 6ʃ ; dépense, 3,880# 19ʃ.

— *5e arrêté* du 24 septembre 1780. — Du 1er janvier 1780 au 24 septembre suivant : recette, 23,474# ; dépense, 23,339# 1ʃ.

— *6e arrêté* du 12 août 1782. — Du 24 septembre 1780 au 31 décembre suivant : recette, 2,525# 12ʃ ; dépenses, 1,934# 3ʃ.

— *7e arrêté* du 12 août 1782. — Du 31 décembre 1780 au 31 décembre suivant : recette, 8,795# 11ʃ ; dépenses, 8,784# 12ʃ.

— *8e arrêté* du 12 août 1782. — Du 31 décembre 1781 au 13 juillet suivant : recette, 5,026# 19ʃ ; dépense, 5,398# 10ʃ.

« Depuis le dit arrêté du 12 août 1782, j'ai reçu et payé moy même, ou fait payer par quittances, jusqu'à l'époque du 15 janvier 1783, que je chargeai le sieur Deszile, par procuration spéciale et par instruction détaillée, de certaines recettes et quittances dont l'état est cy-après ainsi que mes arrêtés.

« Je chargeai en même temps le sieur Guignebert d'autres parties, dont il tient un journal par lequel sont mes arrêtés.

« *Gestion du Sr Deszile.* — 1er arrêté du 3 may 1784. Du 15 janvier 1783, au 3 may 1784 : recette : 2,142# ; dépense : 2,142# 4ʃ. »

EXTRAITS DU REGISTRE PRÉCITÉ (1)

—

	L.	S.	D.
1778, 25 février. — Du dit jour j'ay payé à Mr l'abbé Saulnier cent quarante-quatre livres à-compte de 300# que Monseigneur donne aux éclésiastiques qui desservent sa paroisse, dont le sieur Saulnier m'a donné quittance ; cy.....	144	»	»
Du 26 dudit, jay donné, par ordre de Monseigneur, vingt-quatre sols à un pauvre soldat ; cy..................	1	4	»
Le 1er mars 1778 payé au nommé Labeau 150# à compte sur la somme à laquelle Monseigneur a été taxé pour la construction du presbytère, cy........	150	»	»
Ledit jour (7 mars) j'ay donné douze livres à Mr l'abbé Blot qu'il m'a demandé, de la part de Mgr, pour un musicien, cy	12	»	»
Le 13 dudit jay donné, par ordre de Mgr, trois livres à un exprès de Saintes envoyé par Mr Pécheriau pour annoncer l'arrivée des effets d'Angleterre (2), cy..	3	»	»
Ledit jour jay payé quatre livres dix sols pour 150 l. de charbon, cy........	4	10	»

(1) A titre de *curiosité*, quelques articles cités pourront servir pour l'étude des mœurs de ce temps-là ; d'autres donneront une idée du caractère des châtelains de Jarnac. Il eut été puéril de transcrire *in extenso* ce livre domestique ; les notes non relevées sont devenues absolument oiseuses.

(2) Nous rappelons que le comte de Jarnac avait épousé Mlle Elisabeth Smith, fille d'un membre du Parlement anglais.

	L.	S.	D.
Ledit jour jay donné trois livres à la nommée Garnier, qui lui étaient dues pour avoir traité la jambe du pauvre Michel, laquelle somme Mr Lépine m'a certifié luy être due, cy..............	3	»	»
Ledit jour (16 mars) jay payé aux gens qui ont porté les caisses venues d'Angleterre, de la gabarre au château, cy..................................	4	16	»
Ledit jour (17 mars) jay payé à Mr l'abbé Jouanneau, vicaire, quarante-huit livres à compte sur la gratification que Mgr luy a accordée, cy......................	48	»	»
Ledit jour jay payé quatre livres dix sols pour 150 livres de charbon, cy....	4	10	»
Ledit jour (21 mars) jay payé cent sols pour cent quatre-vingt livres de charbon, cy...........................	5	»	»
Le 26 mars jay donné à Mr le curé, par ordre de Monseigneur, six livres pour les pauvres, cy.........................	6	»	»
Ledit jour (27 mars) jay donné à un homme de Courbillac, qui s'est engagé à Mgr, douze livres à compte sur son engagement (1), cy.....................	12	»	»
Ledit jour jay donné à un jeune homme qui a répété quelques scènes de comédie six livres, par ordre de Monseigneur, cy.	6	»	»
Le 29 mars jay payé aux gabarriers pour le port des cheminées de marbre et un panier de sucre pesant 137 livres, suivant les conventions faites avec eux			

(1) Dans le régiment de Jarnac-Dragons, dont le comte de Jarnac était colonel.

	L.	S.	D.
par le sieur Pécherias, sept livres et 24 sols de gratification que Mgr m'a chargé de leur donner : ensemble 8 liv. 4 sols, cy (1)	8	4	»
Ledit jour jay donné à la nommée Nanon, pour son père et de la part de Mgr, trois livres d'aumône, cy.........	3	»	»
Le 30 mars j'ai remboursé à Mr L'Épine douze sols qu'il a donnés, par ordre de Mgr, à un pauvre; et le même jour, aussi par son ordre, jay donné douze sols à une pauvre femme de Foussignac, et six livres à Mr le curé pour l'habiller, faisant ensemble les dites trois sommes 7 liv. 4 sols, cy.........................	7	4	»
Ledit jour jay donné au nommé Jean Doublet vingt-quatre livres à compte sur son engagement et 6 livres de gratification à Jacoby, cy....................	30	»	»
Le 31 mars 1778 jay donné au nommé François Poincet dix-huit livres à compte sur son engagement, cy.............	18	»	»
Ledit jour jay payé à Toulousin six livres dix-sept sols, pour les ouvrages portés dans un mémoire arrêté par M. Pinaud (2), cy..................	6	17	»

(1) A cette époque, le comte de Jarnac faisait « travailler » à son château ; ses lettres en font foi. (V. *M. le Comte de Jarnac et son château*, p. 38 et suiv.)

(2) François-Nicolas Pineau, celui qui est désigné plus bas, architecte du comte d'Artois et du comte de Jarnac, le fut aussi de la Généralité de Guienne et de La Rochelle. Il était petit-fils de Nicolas Pineau, dessinateur, architecte et sculpteur, qui, par son invention du « *Contraste* » dans l'ornementation, créa, en définitive, le style Régence. La Révolution brisa la carrière de Fr.-Nicolas Pineau; après avoir été greffier à Jarnac, il devint juge de paix en cette dite ville (1746-

	L.	S.	D.
Le 1er avril jay donné, par ordre de Mgr, neuf francs, savoir : six livres à cinq pauvres femmes sur les billets de leurs curés, et trois livres au nommé Chollet, cy........................	9	»	»
Ledit jour jay donné vingt-quatre sols aux matelots qui ont conduit le canot pour aller à Bourg, cy..........	1	4	»
Le 1er avril jay envoyé à M. Pineau, directeur des domaines de Monseigneur le comte d'Artois, quatre-vingt-trois livres dix-sept sols six deniers pour les frais d'enregistrement de l'hommage de la terre de Jarnac, (1), cy............	83	17	6
Le 3 dudit (mars) jay donné douze sols au commissionnaire que M. de Chauffepié a envoyé à la Vênerie pour chercher Paysan, cy........................		12	»
Ledit jour jay envoyé à M. l'abbé de Luchet quatre-vingt-onze livres dix-neuf sols, montant du mémoire de chocolat qu'il avoit fait passer à Monseigneur, cy.	91	19	»
Le 4 dudit jay remboursé à M. L'Épine vingt-six francs pour cinquante-deux oranges qu'il a achettées à Cognac, à raison de 10 sols la pièce, cy.........	26	»	»
Ledit jour jay payé à Ravaud cinq sols, pour le port d'une lettre timbrée de Rochefort, cy...................		5	»

1823). V. Émile Biais. *Les Pineau*, sculpteurs, dessinateurs du Cabinet du Roy, graveurs, architectes (1652-1886), Paris, pour la Société des Bibliophiles françois, chez Morgand, 1892, in-4°, avec photogravures et fac-simile.

(1) Il s'agit de Fr.-Nicolas Pineau, précité.

	L.	S.	D.
Ledit jour jay reçu du sr Desmoules deux mille quatre livres à compte sur la lettre de change dont il est parlé plus haut, cy...........................	2.004	»	»
Ledit jour jay donné à Mgr six cents livres en or, cy.....................	600	»	»
Ledit jour jay donné au nommé Jacques Joli, qui s'est engagé, six livres pour boire et trois livres de gratification à Jacoby, cy..................	9	»	»
Le 4 avril jay payé au nommé Fournier, de Vaux, qui s'est engagé, six livres pour boire et trois livres de gratification à Jacoby, cy..............	9	»	»
Le (5 dudit) jay donné au nommé Ranson douze livres pour aller se divertir avec ses camarades, cy............	12	»	»
Le 9 avril jay remboursé vingt-six sols à Decaen, pour de la flanelle pour frotter les tables, cy................	1	6	»
Ledit jour (10 avril) jay reçu du sr Montet, receveur des aides, cent vingt-huit livres quatorze sols pour l'abonnement du banvin pendant l'année d'octobre 1776 à 1777, cy................	128	14	»
Ledit jour au nommé Fournier, dragon, vingt-quatre sols à compte sur son engagement, cy....................	1	4	»
Le 12 avril, jay payé pour deux paires de bas pour les dragons quatre livres dix sols, cy.........................	4	10	»
Ledit jour, pour les mêmes, pour deux paires de souliers, neuf francs, cy.	9	»	»
Ledit jour (12 avril), au nommé Four-			

L. S. D.

nier, dragon, pour payer ses dettes, neuf livres, cy........................ 9 » »

Le 23 avril, jay donné par ordre de Mgr, trois livres à Chapron pour avoir tué un fouin (1), cy................. 3 » »

Ledit jour (28 may) jay payé à La Rue sept livres douze sols pour le port d'une caisse contenant des instruments de mathématiques et d'une autre caisse qu'il avait apportée auparavant, cy.... 7 12 »

Le 6 dudit juin jay payé douze livres à la femme qui amène sa vache pour le lait que Madame prend le matin, cy.... 12 » »

Le 10 dudit, jay suivant les ordres de Mgr congédié Dunan, froteur, et je luy ay payé pour un an dix jours de gages à raison de 150 livres par an et, pour ce quy luy restoit dû des frais de son voyage de Paris à Jarnac, cinquante-huit livres quatre sols, dont jay retiré quittance, cy......................... 58 4 »

Le 13 jay payé à Sauvage quinze livres pour les trois pains bénis en brioche qu'il a fournis à Pâques pour Mgr, cy............................ 15 » »

Le 1er juillet jay remboursé à M. La Croix trois livres qu'il a données de la part de Madame au nommé Donatien (?) qui s'est cassé la jambe à la fin de l'hiver, cy.......................... 3 » »

Le 10 juillet 1778 jay payé de la part de Madame six livres au domestique de

(1) Fouine.

L. S. D.

M. le prieur de Montours qui a frotté pendant quelques jours les appartemens après le départ de Dunan, cy......... 6 » »

Le 12 jay remboursé à M. La Croix trois livres, qu'il a données par ordre de Madame, à un homme qui a apporté de la lavande de Gondeville, cy.......... 3 » »

Le 15 juillet jay remboursé au sr Roullet, *rentille* (?), trois livres qu'il a déboursées pour faire raccomoder la montre de Mgr à Bordeaux, cy........... 3 » »

Le 24 août, à la Ballet, conturière, à compte de ses journées, trois livres, cy. 3 » »

Le 29 dudit jay donné par ordre de Madame six livres à M. l'abbé Jouanneau, pour un malheureux qu'on a trépanné, cy........................... 6 » »

Le 31 août, jay payé pour une bouteille de bierre pour nettoyer les meubles sept sols, cy.................. 7 »

Le 7 septembre jay remboursé à M. de Chauffepié dix sols, pour du mil pour les oiseaux de Madame, cy.............. 10 »

Le 10 septembre je porte en dépense vingt-quatre livres que jay donné à Mgr, le 9 au soir, pour jouer au lotho, cy................................ 24 » »

Le 12 dudit, je porte en dépense douze livres que jay donné hier au soir à Made L'Epine pour jouer au lotho pour le compte de Mgr, cy................. 12 » »

Le 15 octobre jay payé à Moreau et à son associé sept francs et 4 sols, pour avoir netoyé le bord de la rivière depuis

L. S. D.

la baignerie de Madame jusqu'au bout de l'isle du parterre.................. 7 4 »

Le 8 novembre jay payé à un marchand quarante-sept livres, savoir : douze livres pour trois aulnes de pluche de soye pour Madame et trente-cinq livres pour 10 aulnes de pluche de coton à trois livres dix sols, cy............. 47 » »

Le 23 novembre jay payé à Jounou neuf livres pour les journées qu'il a employées à couper des roseaux pour la glacière et les herbes depuis le moulin jusqu'au port, et pour différentes fois que je luy ai fait jetter l'éparvier pour prendre du poisson pour Madᵉ la comtesse de Castellane (1), cy............. 9 » »

Le 27 dudit jay reçu de Mgr deux mille cent soixante livres, cy.......... 2.160 » »

Le 24 décembre jay donné à M. de Chauffepié six livres pour l'offrande du pain béni, cy...................... 6 » »

Ledit jour jay donné à Mgr six livres pour la quête, cy.................. 6 » »

Le 28 décembre jay payé à Duchène, maître de gabarre, trois livres douze sols pour le port de deux caisses de verre d'Allemagne qu'il avoit apporté l'été dernier, d'un baril d'huile commune et d'une caisse de 150 citrons, cy. 3 12 »

1779, janvier, le 2, jay payé à Mlle Goton La Croix trente-un sols qu'elle

(1) Issue du premier mariage du comte de Jarnac.

L. S. D.

m'a dit avoir donné pour des pommes d'apis qu'on avoit apporté à Madame, cy................................ 1 11 »

Ledit jour je porte en dépense vingt-quatre sols que ma femme a donné, par ordre de Madame, à une servante qui lui avoit apporté un bouquet pour le jour de sa fête, cy.................. 1 4 »

Le 1er mars jay envoyé troy livres à M. le chevalier de Bourgon qui l'avoit déboursé pour faire mettre un verre à la montre de Mgr, cy.................. 3 » »

1779, 14 mars. — J'ay payé à Mme Bouthillier, marchande à Cognac, trente-cinq sols qui lui étaient dus pour la quintessence qu'elle a fourni pour la pommade de Madame la Comtesse, (1) cy 1 15 »

Le 21 avril, j'ay remis à M. le curé vingt-quatre livres par ordre de Mgr, et cette somme est à compte de gages, savoir : Six livres de La Jeunesse, six livres de Lapin et 12 livres de Michel pour avoir fait tapage chez Brunet, cy. 24 » »

Le 11 juin, j'ay payé à Goton Ballet dix livres, pour le mémoire qu'elle a fourni à Madame la Comtesse pour façon de chemisettes pour elle et pour Mlle Betsy, cy...................... 10 » »

Ledit jour, j'ay donné douze sols, par ordre de Mgr, à une pauvre femme avec un paquet de quinquina, cy........... 12 »

(1) Mme de Jarnac employait beaucoup de pommade pour l'échafaudage de sa coiffure : la mode l'exigeait.

	L.	S.	D.
Le 15 juin, j'ay remboursé à M. l'abbé Blot onze livres deux sols pour 24 livres de poudre à 8 sols, et 1/4 de livre de poudre grise à six francs qu'il a apporté de Rochefort à Madame la Comtesse, cy...........................	11	2	»
Le 29, j'ay donné dix-huit sols à l'homme qui a apporté des framboises pour le sirop de vinaigre, cy..........		18	»
Le 18 septembre, j'ay payé à la Martine, servante des chambres, dix-huit livres qui lui restoient dues pour quatre mois et demi de ses gages, à raison de quarante-huit livres par an, cy.......	18	»	»
Le 26, j'ay payé à Mme La Fleur, trois livres pour du saindoux qu'elle a fourni à Mgr pour sa chimie, cy.............	3	»	»
1780. — Le 9 janvier, j'ay payé cent sols pour le dinde que Mgr a donné à l'office pour faire les Roys, cy.........	5	»	»
Le (22) dudit jour, j'ay payé à François Bourdeil cinquante-trois livres douze sols pour 134 l. pesant de cochon tant en un gros jambon que pour du saindoux, du lard et bardes et petit-sallé que j'ay pris avant l'arrivée de Mgr à raison de 9 sols la livre, cy..........	53	12	»
Le 5 de février, j'ay payé au Sr Nivet, orfèvre, vingt sols pour avoir soudé la grenade d'une écuelle d'argent, cy....	1	»	»
Le 8 dudit, j'ai porté à M. Perrault quarante-huit livres, à compte de la pension que Mgr lui fait, cy..........	48	»	»

	L.	S.	D.
Le 13 dudit (février), j'ay payé au nommé Noussillon douze sols pour une journée pendant laquelle il a aidé à Chemineau à faire la moutarde, cy....		12	»
Le dit jour (1er mars), je porte en dépense dix-sept livres quinze sols que j'ay remboursées à Princet, savoir : huit livres quinze sols pour cinq chapons et une dinde qu'il a acheté le 28 du mois dernier et 9 livres pour trois carpes qu'il a rapporté ce jourd'huy du Solençon (1), cy...........................	17	15	»
Ledit jour (8 avril) j'ai envoyé, par La Rue, au sieur Louis Sazerac l'aîné et fils cent livres pour la bougie qu'il a fournie à Mgr jusqu'à ce jour, cy.........	100	»	»
Le 9 avril, j'ai payé au nommé Blois, de Réparsac, la somme de cent cinquante une livres cinq sols pour la façon de 12.100 fagots de fourrages pour le four, qu'il s'est chargé de remettre aux différents particuliers qui ont fait ces fagots, et il m'en a donné quittance, cy.	151	5	»
Le 15 avril, j'ay payé au Sr Mesnard, md, dix francs pour douze plats de fayance pour l'offfice, cy............	10	»	»
Ledit jour, j'ay payé pour trois douzaines de verres pour la table, à raison de 36 sols la douzaine, cinq livres huit sols, cy.	5	8	»
Ledit jours (23 avril) j'ai envoyé au Sr Boussiron, à Angoulême, cinquante-six livres pour quatre livres de thé, cy.	56	»	»

(1) *Solançon*, hameau, commune de Boutiers, arrondissement et canton de Cognac.

	L.	S.	D.
Ledit jour (1er may), j'ay payé à John dix-huit livres à compte d'un mémoire de dépense faite par luy à Angoulême, pour y aller et ramener M. l'abbé de St-Cybard (1), cy	18	»	»
Le 21 mars, j'ay payé à Ruffi, cordier, pour la corde qu'il a fournie pour la Vénerie, pour la cloche du château et le soufflet de la *Chimie* (2)			
Le 4 juin, j'ay payé au Sr Vidaud vingt six livres six sols pour les lampions qu'il a fournis l'année dernière et pour la dernière illumination qui a été faite dans l'*Orangerie*, cy	26	6	»
Le dit jour 12 juin), j'ay payé à Pierre Boisseau douze livres pour 2 milliers de plâtre qu'il a fourni pour la maison au mois d'oct. dernier, cy	12	»	»
Le 17 juin, j'ay remboursé à Francœur cent cinq sols pour 21 paires de bas de soye qu'il a fait blanchir à Cognac, pour M. le Comte, cy	5	5	»
Ledit jour, j'ay payé audit Sr Delamain trente six livres pour trois livres de *thé* qu'il a fait venir pour Mgr, cy...	36	»	»

(1) Le 1er mars précédent, un sieur Chapiron, domestique, avait porté à Angoulême, une lettre à M. l'abbé de St-Cybard » et reçut pour cela 3#.

(2) Il en est parfois question : c'est du cabinet de physique et de chimie qu'il s'agit. Nous avons noté, dans nos précédentes études sur le château de Jarnac, que M. de Rohan-Chabot y possédait une belle bibliothèque dont une grande partie a été *recueillie* par la Bibliothèque d'Angoulême. Le comte de Jarnac avait aussi formé un cabinet de curiosités et d'histoire naturelle sur lequel nous avons donné de nombreux renseignements.

	L.	S.	D.
Le 16 juillet, j'ay payé à la Blancharde quatre livres quatre sols pour les journées qu'elle a été employée à l'office et à ramasser des feuilles de *roses*, cy	4	4	»
Le 16 septembre, j'ay compté à Fraische cinq cent seize livres, savoir : trois cent trente six livres pour la dépense de 8 chevaux, pendant 14 jours, à raison de 3# par cheval par jour ; 84# pour la nourriture de deux femmes ; 42# pour la sienne pendant le même temps et 54# pour supplément en cas d'accident, cy	516	»	»
Le 17 sept., j'ay payé à M. Le Blanc vingt-quatre livres pour 4 boètes de confitures qu'il vendit à Mme la Comtesse, à Limoges, au mois de décembre dernier, cy	24	»	»
Le 23 sept., j'ay donné six livres à une femme qui a porté deux *tableaux* de la part de M. le Chevalier de la Chaise, cy	6	»	»
Ledit jour, j'ay envoyé six livres à Mme Gilbert pour envoyer un exprès, à Saintes, porter des lettres de la part de M. l'abbé de Luchet (1), cy	6	»	»
Le 15 nov., j'ay payé à la femme de Colas 22 sols pour une poule qu'elle a fournie à la cuisine pour faire du bouillon aux malades avant le départ de Mgr, cy.	1	2	»
Le 13 décembre, payé au Sr Plumejaud, greffier, trente livres pour la dé-			

(1) Vicaire-général de Saintes.

L. S. D.

pense des huissiers et la sienne pour conduire dans les prisons d'Angoulême le nommé D..., cy.................. 30 » »

Le 21 mars, j'ay payé au nommé Thomas, charpentier de gabarre, treize livres dix sols pour neuf journées qu'il a employé à radouber le *petit batteau*, suivant le billet de Plumejaud de ce jour, cy................................ 13 10 »

Le 16 may, j'ay reçu du Sr Pujaud, me de poste à Hiersac, cent trente quatre livres pour trente quatre boisseaux d'avoine que je luy ai vendu à 4 francs le boisseau, (etc.).................. 134 » »

1781. — Le 12 nov., j'ay payé au nommé Raby quarante deux livres pour 7 boisseaux de blé de Champagne, mesure de Bouteville, à raison de 6# le boisseau, pour semer à la garenne, cy. 42 » »

1782. — Le 23 mars, j'ay reçu de M. de Solignac deux cent trente quatre livres pour 10 barriques de vin rouge, restant de celui recueilli cette année; ce qui feroit à raison de 24# la barrique 249#; mais ayant déduit 6# pour 6 vieux fûts, reste.......................... 234 » »

Le 12 mai, j'ay payé à Mr le Prieur de Montours quatre-vingt-cinq livres dix-sept sols six deniers pour les rentes dues par Mgr à son prieuré pour les années 1779, 1780 et 81, dont il m'a donné quittance, cy................. 85 17 6

Le 18 dudit, j'ay payé au domestique de Madame de Bonnefoi quarante neuf

L. S. D.

sols, pour 3 livres 1/2 de beurre à 14 sols, cy........................ 2 9 »

1790. — Le 11 dudit juillet, j'ai reçu du Sr Jean Bonin les rentes nobles de 37# 10 sols portées en l'acte du 18 septembre 1780, d'une part; 3# argent, 4 boisseaux avoine et 4 chapons d'autre part, mentionnés en l'acte du 28 du même mois pour l'arrérage échu à la St-Michel 1789; l'avoine à la mesure de Cognac fixée à 2# 5 sols et les chapons à 18 sols pièce; montant le tout à 53# 2 sols, cy......................... 53 2 »

Une annotation de l'écriture du comte de Jarnac porte :

« Le journal à partir de cette époque a été copié de la main du Sr Dézile, le Sr Desfontenelles étant mort le 22 juillet 1782 et ayant cessé d'écrire sur son journal dès le 13 (1). » Tous les arrêtés de compte sont signés : « *Le Comte de Jarnac.* » Des annotations portent aussi : « *R. C.* » (Rohan-Chabot).

(1) Le « Sr Deszile » ou » Dézile » était employé par le Comte de Jarnac et touchait 200# par an pour tenir les écritures de ce journal.

M. Desfontenelles était « procureur d'office ».

M. Guignebert était « chargé de l'exploitation des forêts de Mr Comte de Jarnac ».

ADDITAMENTA

On trouvera peut-être intéressantes quelques données sur la famille de La Croix, *aliàs* Lacroix, dont un membre fut attaché au château de Jarnac en qualité de concierge. Ces renseignements sont extraits les uns d'un petit registre, relié en parchemin, des archives familiales des Pineau, alliés aux de La Croix; les autres proviennent de pièces de procédure, actes notariés, etc., du même fonds.

***

21 may 1756. — « Par devant les Conseillers du Roy, notaires au Chatellet de Paris, furent présents *François Adrien de la Croix*, bourgeois de Paris, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy et deffunte demoiselle *Philippe Marguerite Berger*, son épouse, demeurant à Paris, rue Saint Avoye, paroisse Saint-Nicolas des Champs, d'une part;

Jean François de la Croix, concierge de Son Altesse Sérénissime Mademoiselle de Charolais, en son château d'Atis, et demeurant ordinairement paroisse dudit lieu, étant de présent à Paris;

Sieur.... [en blanc].

au nom et comme fondé de la procuration spécialle à l'effet des présentes de *Jacques François de la Croix*, concierge de Monsieur le Comte de Jarnac, demeurant au château de Jarnac, paroisse Saint-Pierre, ladite procuration passée devant *Hennoyer* et son confrère, notaires royaux en Engoumois, le quatorze du présent mois de may......

Gaspard de la Croix, cuisinier de Madame de Caumartin, demeurant susditte rue Saint-Avoye, paroisse S[t]-Nicolas des Champs,

Et *Agathe de la Croix*, garçon marchand mercier, demeurant aussy à Paris, susditte rue Saint-Avoye, psse St-Nicolas des Champs, d'autre part.

Les dits (susnommés) héritiers chacun pour un quart de laditte deffunte Philippe Marguerite Berger, leur mère, à son décès épouse du sieur François Adrien de la Croix, leur père.

(P.-Marguerite était décédée le 16 avril dernier 1756.)

... Ledit Sr La Croix père déclare que la vaisselle d'argent consiste en une écuelle avec son couvercle, en assiettes, deux flambaux, sept cuillères et sept fourchettes, un couteau à manche d'argent, trois timballes, trois gondoles en tasses, un goblet, huit cuillères à caffé, deux étuis et une petite boëte et une bourse de cent jettons, le tout composant la quantité de [blanc] marcs et évalué entre les parties à la somme de.................................. 800tt

Comme aussi déclare que les bijoux consistent en une paire de boucles d'oreilles de diamants, croix de diamants et une bague, le tout évalué entre les parties à une somme de.. 800tt

Plus en une montre d'argent évaluée pareillement entre les parties à une somme de soixante livres, cy....... 60tt

---

Notes relevées littéralement sur un petit cahier tenu par De La Croix, concierge du château de Jarnac :

« Le 27 aoust 1769, jay entrez aux service de monseigneur le Comte de Jarnac.

— « J'ay presté à Mr L'Espine, par un billiet qu'il ma donnez, quatre cent livre........................ 400tt

— « J'ay presté à monseigneur, pour payer Mr Marchant quant il a party pour Paris...................... 240tt.

— « Le 5 aoust 1771, jay presté à monseigneur mille deux livre que jay enprentez à M. Ranson, don jen paye leinterres.

— « Jay reçut 100tt pour leinteres de quatre mille livre que j'ai prestes, don l'einteres étoit échut le 10 xbre 1771, don il recommanse le 10 xbre 1771, recut le 24 février 1772.

— « Le 28 juin 1772, jay recut les 100tt deinteres pour six moits qui son echut le 10 juin 1772, don il recommanse le 10 juin de 4 mille livre que j'ay prestez.

— « Le 10 xbre 1772 jay recut les 100tt.

— « Le 10 xbre 1773 j'ay recut les 100tt en deux foy ; il recommansa le 10 xbre 1773 et les six moit finiron aux 10 juin 1774.

— « Le 10 xbre 1774 jay reçu les interes et recommance 10 xbre 1774 pour les six moit qui finiron le 10 juin 1775, 100tt (1).

Ce La Croix eut dix enfants ; l'architecte Fr.-Nic. Pineau épousa une de ses filles, Mlle Marguerite de La Croix, le 10 janvier 1785, à Jarnac. Jacques-François de La Croix était qualifié marchand.

***

« Comme fondé de procuration de Monseigneur le Comte de Jarnac, en date du 3 mars 1779, reçu Gaboriau, notaire royal qui en a minute, je reconnais avoir reçu du Sr La Croix la somme de quatre livres un sol pour trois années d'arrérages d'un quart de la rente de six chapons due à mondit seigneur par ledit La Croix, en conformité du partage des biens de Bois-Doucet par lui acquis ; le surplus desdits arrérages étant dûs aux héritiers de feu Madame la Comtesse de Jarnac ou à ses fermiers. Les dites trois années dues à mondit seigneur échues à la St-Michel 1778 ; dont quittance au château de Jarnac le 4 aoust 1780.

« [Signé :] De Soloniac. »

— « Comme fondé de la procuration de M. Pontier, receveur de la terre de Jarnac, j'ai reçu du sieur Lacroix pareilles rentes que d'autre part, pour sa quatrième partie seulement montant à 27 l. 15 sols 9 deniers pour l'année échue à la St-Michel dernière, dont quittance, à Jarnac, le vingt-six décembre 1782. [Signé :] Guignebert). »

(1) Il y a un feuillet déchiré à la suite. Malgré cette lacune, on peut croire que M. le Comte de Jarnac acquitta sa dette de 4,000 fr. l'année suivante.

***

NOMENCLATURE de personnes attachées au service du Comte de Jarnac, ou citées dans ce livre, relevée sur les registres paroissiaux conservés à la mairie de Jarnac :

Bougnot, vicaire de Jarnac, 1780 ;
Pierre *Brunet*, régisseur du marquizat de Bourg, 1780 ;
Messire François *Cauroy*, prêtre, prieur du Prieuré de N.-D. de Montours, protonotaire du S[t]-Siège apostolique, 1773-1785 ;
De Chaufepié, ancien officier au régiment de Jarnac-Dragons, capitaine des chasses ;
Jean-Louis *Chollet*, maitre en chirurgie, 1785 ;
Claude *Dupont*, arpenteur, 1777 ;
Narcisse *Leloir*, intendant du Comte ; il eut pour successeur, dans cette charge, de L'Épine ;
De *L'Épine*, intendant du comte de Jarnac, 1777 ;
Nicolas *Guignebert*, clerc tonsuré, 1785 ;
Fr. de *Lalaye*, , contrôleur des Aides, au département de Jarnac, 1776 ;
Étienne *Libert*, au château de Jarnac, 7 nov. 1778 ;
Pierre *Maugé*, jardinier de M[gr] le comte de Jarnac, 1780 ;
Étienne *Rousseau*, m[tre] en chirurgie à Paris, et ancien chirurgien-major du régiment de Jarnac (il y était en 1780 et y décéda en 1785).

***

« Le douze février mille sept cent soixante dix-sept a été baptisée, par moi vicaire desservant soussigné, Élisabeth-Rosalie, née de la nuit dernière, fille légitime de M[r] Claude Dupont, arpenteur, capitaine de la compagnie des chasseurs de cette ville, et de demoiselle Jeanne Lioud ; ont été parrain et marraine, très haut, très puissant et très illustre seigneur Monseigneur Charles-Rosalie de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, mestre de camp d'un régiment portant son

nom, et dame Madame Élisabeth Smith, comtesse de Jarnac ; ont tenu leur place messire Benjamin-Aimé de Chaufepié, et dame Marie-Anne Richard, épouse de M[r] de l'Épine, intendant de M[gr] le comte de Jarnac ; ils ont signé avec nous.

« [Signé :] Richard Lépine ; — de Chaufepié ; — Dupont ; — Gaboriau ; — Marie Rousseau des Fontenelles ; — L'Epine ; — Marie Gaboriau ; — Gaboriau Roux ; Arnou ; Dutillet, prêtre, desservant de Jarnac. »

(Registre de la paroisse S[t]-Pierre de Jarnac).

***

Notre excellent confrère, M. Philippe Delamain, a publié l'intéressant *Inventaire des meubles du château de Jarnac* dressé le 29 novembre 1762 et jours suivants (Niort, Clouzot, 1900, pet. in-4°). Il n'a été tiré qu'un petit nombre d'exemplaires de ce document. Dans sa notice historique, M. Delamain a donné des renseignements précieux et fort exacts ; il y relève très courtoisement une erreur : le comte de Jarnac émigré servit dans l'armée de Condé. Je l'ignorais, ne connaissant pas la « *Notice sur la Maison de Chabot*, écrite par un membre de cette illustre famille ». Ce qui me console, c'est que mon honorable confrère, M. Philippe Delamain, avec une courtoisie dont je lui sais le meilleur gré, ajoute : « le portrait que trace (du comte de Jarnac) M. Biais peut être considéré comme ressemblant ». Je ne connaissais pas la *Notice* précitée, mais M. Delamain avait évidemment oublié le baptistaire ci-dessus, quand il écrivait : « la comtesse Élisabeth a servi de marraine seulement à des *Protestants* ».

M. Delamain dit aussi que la vue du château de Jarnac qui accompagne son *Inventaire*, (vue que la

bonne grâce de M. Hine m'a permis antérieurement de publier,) est d'après un tableau peint à l'huile par le comte de Jarnac qui nous occupe ici. Je ne partage pas, sur ce point, l'avis de notre excellent confrère. On sait que Charles-Rosalie de Rohan-Chabot dessinait agréablement ; je possède aussi plusieurs de ses dessins (à la plume, aux crayons) ; mais l'on ne connait pas, que je sache du moins, une seule peinture signée de son nom. Or, les éléments de comparaison manquant, il parait prudent de ne pas insister sur cette attribution.



DATE BORROWED	DATE DUE	DATE BORROWED	DATE DUE



END OF
TITLE